# Séance du 25 juillet 2011

Le vingt-cinq juillet deux mille onze, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

<u>Date de convocation</u>: 18 juillet 2011

Date d'affichage: 02 août 2011

<u>Etaient présents</u>: Mme HENRY Marylène; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard, DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel; Mme LEDOUX Malika; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien; Melle LEVALLOIS Mireille; MM LEMERRE Eugène, BOURDON Noël.

<u>Etaient excusées</u>: Melle PAISANT Nadège (procuration M. DUPONT); Mme L'ORPHELIN Pierrette (procuration M. CORON).

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### I. Nomination d'un délégué communal à la commission accessibilité (reçu le 09/08/2011)

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Marigny a étendu ses compétences au diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public, ainsi qu'à celui de la voirie et aux aménagements des espaces publics.

De ce fait, une commission communautaire doit se constituer : elle sera formée d'un membre par commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer M. Pierre BOURGE pour siéger au sein de cette commission.

Le CM s'interroge sur la nécessité de tracer un emplacement handicapés entre l'entrée du bâtiment modulaire et les écoles. Les services de sécurité routière du Conseil Général vont être consultés.

#### II. Rapport du SIAEP de Montpinchon.

Mme le Maire présente au CM le rapport annuel du Syndicat d'eau et rappelle qu'il est consultable en mairie et sur le site Internet « carantilly.fr ».

#### III. Convention avec RTE (reçu le 09/08/2011)

Mme le Maire expose que dans le cadre de la ligne électrique aérienne à 2 x 400 kV Oudon - Taute dite Cotentin - Maine, la commune est propriétaire d'une parcelle située à moins de 100 mètres de son axe. Il s'agit de la parcelle cadastrée section D n° 102.

Une convention avec RTE (de type C élevage 400 bis Cotentin – Maine) devra être signée ce qui permettra entre autre de percevoir une indemnisation financière.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention et toute autre pièce se rapportant à cette affaire.

#### IV. Réforme des collectivités.

Mme le Maire rappelle à chaque conseiller municipal qu'il a reçu un exemplaire du rapport provenant de la Préfecture. Elle le commente puis fait apparaître les points positifs et négatifs des regroupements préconisés.

# <u>Loi de réforme des collectivités territoriales – Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale</u> (reçu le 09/08/2011)

Mme le Maire rappelle la loi du 16 décembre 2010 sur la refonte des collectivités territoriales qui a pour objectif de rationaliser et de simplifier la carte intercommunale. Plusieurs grands principes sont définis par cette loi, notamment le regroupement des communautés de communes de moins de 5000 habitants et celui des communes isolées.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la proposition faite dans le schéma départemental de coopération intercommunale élaboré dans le cadre de cette loi de réforme des collectivités territoriales (dont chaque conseiller a reçu copie) : une fusion des EPCI de Marigny et Canisy est proposée.

#### Considérant:

- que la commune de Carantilly, outre sa situation géographique, a de très nombreuses relations avec la communauté de communes de Canisy (école, garderie péri-scolaire, restauration scolaire, boulangerie, syndicat d'électrification...);
- qu'il est primordial de préserver, voire même développer, les services de proximité proposés dans les communes afin d'assurer une « vie rurale » effective ;
- qu'il est essentiel, à cette fin, de conserver une « taille humaine et proche des concitoyens » aux assemblées délibérantes,

Le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret, émet un avis favorable à la proposition préfectorale par 9 voix.

Par ailleurs, d'autres avis se sont exprimés :

- pour rester seuls : 1 voix
- pour rester en communauté de communes de Marigny : 1 voix
- pour se regrouper avec un Saint-Lois élargi : 4 voix.

En conséquence, à la majorité, le Conseil Municipal de Carantilly est favorable à la fusion avec la communauté de communes de Canisy.

#### V. <u>Hôtel Restaurant</u>

Mme le Maire rend compte au CM qu'elle a signé le compromis d'achat de l'hôtel restaurant de la gare avec Mme MARIE, pour la somme de 138 000 €, les frais devraient s'élever à 3000 €.

Le CM accepte à l'unanimité qu'une démarche soit entreprise pour rechercher un exploitant, de même qu'un architecte pour la conduite des travaux.

#### VI. La Gare

Elle est achetée, Mme le Maire a rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France le lundi 8 août pour préparer le dépôt de la déclaration préalable.

#### VII. Remplaçant de M. BIARD

26 CV sont arrivés en Mairie, ils seront étudiés prochainement.

Mme le Maire rappelle que M. BIARD a travaillé pendant 26 années pour la commune, elle propose au CM d'organiser une petite cérémonie pour son départ le samedi 27 août à 11 heures. Le CM donne son accord.

# VIII. Affaire Mme MOULIN

Mme le Maire informe le CM que la commune est condamnée à verser 620 € à Mme MOULIN plus les frais d'huissier s'élevant à 120 €.

#### IX. Dates à retenir

6 au 31 juillet : festival du bois organisé par la communauté des communes.

21 août : fête St-Louis à Carantilly

25 août : comice agricole à Hébécrevon.

17 septembre : festival des arts de la rue et des cidres à Carantilly

17 et 18 septembre, opération billet de chemins de fer à 5€ pour tout déplacement dans toute la Basse Normandie (dans le cadre de la semaine de la mobilité européenne).

## X. Questions diverses

Ligne électrique enterrée du Bourg à la Blanchetière : c'est bien du domaine du Conseil Général, les services compétents sont prévenus.

Carrière du Fût : la décision de Cametours n'est pas connue à ce jour.

Vente de timbres de collection à l'agence postale: il n'y a plus aucune possibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 50.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Pierre BOURGE		
Bruno CORON	Henri DUPONT		
Bernard PATIN	Gratien ALLIX		
Nadège PAISANT PP H. DUPONT	Mireille LEVALLOIS		
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE		
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN PP B. CORON		
Michel PACARY	Noël BOURDON		
Malika LEDOUX			